

P6 - Le plombier polonais est toujours dans les tuyaux
 P7 - Lobbyland
 P8 - Allo maman, bobo(s) ...
 P9 - Vers la privatisation de la Sécu ?
 P10 - Un revenu garanti pour tous

P2 - La seconde mort de Mao
 P3 - Le péril jaune
 P4 - Ci-gît l'Italie ...
 P5 - Qu'est-ce qu'un environnement favorable aux affaires ? (2)

Retraites : travailler plus pour ... travailler plus

Les réformes des retraites se succèdent... et se ressemblent. A l'heure où le gouvernement présente son projet de loi sur les retraites devant l'Assemblée, projet qui prévoit bien entendu un allongement de la durée de cotisation, on se devait de rappeler que cette décision n'est pas le fruit de la fatalité, mais bien

ment de la durée de vie et l'arrivée à la retraite de la génération du « baby boom » créerait un déséquilibre croissant entre le nombre d'actifs, qui cotisent, et le nombre de retraités. Selon les derniers travaux du COR¹, le ratio cotisants / retraités pourrait passer de 1,7 cotisant par retraité aujourd'hui à 1,4 en 2040.



un choix politique qui doit être assumé comme tel.

Alors bien sûr, il y a ceux qui pensent que parce qu'on vit plus longtemps, on doit travailler plus longtemps. C'est un point de vue... A ces stakhanovistes de la vie, on se contentera de rappeler que l'espérance de vie en bonne santé, en France, n'est que de 61,8 ans, et qu'elle est même en léger recul depuis 2006.

Il y aurait surtout un gros problème démographique...

L'argument est connu et répété en boucle dans les médias : l'allonge-

Sauf qu'un cotisant en 2014 créera plus de richesse qu'un cotisant d'aujourd'hui. Il faut donc intégrer dans le calcul l'évolution des revenus nationaux (PIB) : le COR conclut que la part des retraites dans le PIB passerait de 13,8 % en 2011 à un maximum de 15,5 % en 2040. Ainsi cette part augmenterait au plus de 12 %.

... donc un gros problème de financement ?

Quels sont alors les besoins de financement supplémentaire cor-
 (suite page 11)



La seconde mort de Mao

Le 9 septembre 1976 mourait Mao. A l'époque, son décès avait été l'occasion d'hommages quasi unanimes en dépit des nombreux crimes du dictateur. 37 ans après, même en Chine, les commémorations sont restées franchement discrètes. Serait-ce la seconde mort du grand timonier ?

Débauché¹ mais surtout cruel², Mao n'avait vraiment rien d'un saint. Et pourtant, en 1976, c'est à peu près dans ces termes qu'on le présente, y compris en dehors de Chine. Un long éditorial de Jean Daniel, rédigé juste après la mort du grand homme, retranscrit bien la vision béate qu'en avaient alors de nombreux intellectuels. Pour le directeur du *Nouvel Obs*, Mao « tel le Dieu vivant, [...] s'est mêlé aux hommes qui voient en lui l'incarnation d'une humanité sublimée. » La conclusion ressemble à un slogan de la révolution culturelle : « grâce au maoïsme, une révolution originale se cherche. Grâce à Mao, un Etat s'est retrouvé. »

Mao, phare de la pensée mondiale... selon VGE !

Ce délire n'était pas réservé aux intellectuels germano-pratins vivant par procuration leur grand soir révolutionnaire. Le communiqué officiel de l'Elysée commençait par ses mots restés célèbres : « Avec la mort de Mao Tse-Toung, s'éteint un phare de la pensée mondiale... » Suit un texte qui célèbre la grandeur de Mao, ses talents de poète et sa vision politique dans un style que n'aurait pas renié la Pravda si justement Mao était resté en odeur de sainteté à Moscou. La « guerre froide » qui a opposé la Chine et l'URSS tout au long des années 1960 et 1970 explique une prise de distance des Soviétiques (et d'une partie des communistes) vis-à-vis de la personnalité de Mao. Du côté des Américains, au contraire, on loue sans réserve les qualités de chef d'Etat de Mao. Kissinger, en particulier, a donné de nombreuses interviews dans lesquelles il ne tarissait pas d'éloges sur le grand homme. A gauche, on admirait Mao parce qu'on voulait croire qu'il incarnait une troisième voie entre le capitalisme et le communisme à la Staline. A droite, notamment en France, on était fasciné par

la concentration de pouvoir entre les mains d'un seul homme. Mais cette reconnaissance de la part des journalistes et des politiques occidentaux était surtout le résultat d'un calcul politique. Rendre hommage, à travers Mao, à la révolution chinoise, c'était surtout un moyen d'isoler un peu plus l'URSS dans un climat de guerre froide encore très prégnant.

Mao aurait quand même commis quelques erreurs selon les dirigeants chinois actuels

Aujourd'hui, en occident, plus personne, à part quelques nostalgiques comme Alain Badiou, n'ose se revendiquer de Mao. En Chine, en revanche, le statut de Mao, père de la révolution mais aussi dictateur féroce, n'est pas sans poser problème. Il a toujours son portrait sur la place Tien-An-Men et il n'y a jamais eu officiellement de « démaoïsation ». Le régime actuel admet toutefois qu'il a commis des « erreurs » comme la révolution culturelle. Selon Deng Xiaoping, Mao c'est « 70% de bien et 30% de mal ». Le bilan est donc « globalement positif ». Or les dirigeants actuels ont des raisons toutes personnelles de ne pas prendre pour argent comptant la formule de Deng. Le propre fils de Deng Xiaoping est resté handicapé à vie après être passé entre les mains des gardes rouges pendant la révolution culturelle. Le président actuel, Xi Jinping, a été envoyé à 15 ans à la campagne pour y être rééduqué, son père étant considéré comme un révisionniste. Il a dû y rester 7 ans. Pour autant, les dirigeants actuels sont conscients que s'attaquer à la figure de Mao mettrait le régime en danger. Ils sont donc obligés de composer avec une opposition dite « de gauche », nostalgique de l'ordre ancien. Ces jeunes maoïstes chinois vont en pèlerinage à Shaoshan, le lieu de naissance de Mao, où une commune populaire fonctionne encore selon les

(suite page 6)



Le péril jaune

Le syndicat unique est un héritage de la révolution chinoise qui a survécu au passage au capitalisme. Syndicat « jaune » qui tente par tous les moyens de torpiller les revendications des salariés, il est de plus en plus contesté.

« Quand la chine s'éveillera... le monde tremblera » écrivait Alain Peyrefitte en 1970. 40 ans après, on ne tremble pas vraiment face à la puissance chinoise, mais la Chine s'est bien réveillée. Le décollage économique a été spectaculaire comme l'a été la transformation d'une économie essentiellement agricole et fermée en une puissance industrielle, devenue le plus gros exportateur mondial de produits manufacturés.



Cette mutation a un nom : « l'économie socialiste de marché ». De l'idéal communiste, il ne reste plus grand chose à part le parti unique et un certain folklore pseudo-révolutionnaire. Une autre survivance du passé qui a su à merveille s'adapter à l'économie de marché est la Fédération nationale des syndicats chinois. Cette institution, forte de 135 millions d'adhérents, regroupe l'ensemble des syndicats chinois autorisés. Bien qu'elle soit censée défendre les droits des travailleurs, elle se met en fait au service du patron, en empêchant les grèves et en décourageant les revendications. On a pu voir ainsi des « syndicalistes » un peu trop zélés frapper des grévistes à coup de bâton pour les remettre au travail.

Mais ce monopole de la Fédération a peut-être du plomb dans l'aile. Contrairement à une légende tenace, les mouvements sociaux ont toujours existé en Chine et sont en augmentation constante. A Shenzhen¹, on a recensé en 2010 plus de 300 mouvements de grèves. Si le statut juridique de ces grèves est flou (la loi ne les autorise pas mais ne les interdit pas non plus), les

employeurs ont bien conscience que face à des salariés déterminés, il vaut mieux parfois négocier plutôt que de passer en force. Dans cette logique, l'incapacité des syndicats officiels à représenter les travailleurs devient problématique pour les patrons eux-mêmes. De plus en plus de syndicats autonomes se mettent en place. Ces associations de tra-

vailleurs plus ou moins clandestines sont en principe illégales mais sont quelquefois tolérées par des employeurs et des autorités locales soucieuses de garantir la paix sociale.

Il faut cependant ne pas se faire d'illusions. La Chine est loin d'être un Etat de droit et le domaine social ne fait pas exception. Han Dongfang, fondateur du premier syndicat autonome à la fin des années 1980, a passé plusieurs années en prison avant d'être expulsé de Chine². S'engager dans le syndicalisme, c'est encore aujourd'hui prendre le risque d'être licencié, battu, voir emprisonné. Alors même que le droit du travail chinois n'est pratiquement jamais respecté. Comme aurait pu dire Marx lui-même, prolétaires de Chine, unissez-vous !

Alex

1 - « Zone économique spéciale », Shenzhen, près de Honk-Kong, est un des principaux centres de production industrielle de Chine.

2 - Han Dongfang est aujourd'hui l'animateur du *China Labor Bulletin*. Ce site installé à Hong-Kong est la principale source d'information non officielle sur l'état des luttes sociales en Chine continentale et s'est donné pour mission d'aider les travailleurs à s'organiser : www.clb.org.hk/en



Ci-gît l'Italie ...

Pas de doute, les Italiens sont les dindons de la farce... Une farce qui ne fait plus rire grand monde. Comment peut-on imaginer, avec deux mille milliards d'euros de dette et 40% de chômeurs chez les jeunes, que nos voisins transalpins puissent encore ironiser sur l'incompétence (ou la malveillance ?) de leurs hommes politiques ? L'Italie perdrait-elle son âme ?

Un séisme politique a été évité le 4 octobre dernier : 235 parlementaires (contre 70) ont voté la confiance au gouvernement d'Enrico Letta, suite aux rocambolesques retournements de veste de Berlusconi. Ayant organisé la fronde, ce dernier a en réalité précipité la scission ouverte au sein de son propre parti (PDL), divisé entre les « faucons », ses fidèles partisans, et les « colombes », qui sentent le vent tourner et tentent de s'en éloigner.

Loin d'apporter la paix, le secrétaire général du PDL (Peuple de la Liberté), Angelino Alfano, a ainsi poignardé dans le dos son César de patron en appelant à voter la confiance au Parlement : ligne étonnamment suivie par... Berlusconi ! Pour quelle raison obscure le Caïman¹ a-t-il fait marche arrière ? A-t-il été réellement convaincu par le bien-fondé de l'augmentation à venir de la TVA, augmentation qui a servi de prétexte officiel pour défier le gouvernement ? Ou peut-être l'appel d'Enrico à son tonton Gianni Letta, proche conseiller de Silvio et ancien consultant de la banque d'affaires américaine Goldman-Sachs, y est-il pour quelque chose... On marche sur la tête !

Rares sont ceux qui osent encore plaisanter sur la situation : parmi eux, le sénateur Crimi du Mouvement des Cinq Etoiles² qui n'a rien trouvé de mieux à faire que de publier un twitt scabreux sur l'incontinence supposée de l'ex-Cavaliere, manquant de justesse de faire suspendre la Commission sénatoriale chargée de se prononcer sur la destitution de Berlusconi au Sénat. Une sérieuse rivalité dans la médiocrité...

Quant à la récente tragédie de Lampedusa, entre le fait que les survivants aient d'abord été enregistrés et fichés en tant que clandestins avant qu'on leur apporte des soins, et leurs conditions de détention en « centre d'accueil » (ils ont dormi à même le sol dans la cour extérieure du centre), les Italiens ont malheureusement encore bien des raisons de s'indigner.

Faut-il donc se féliciter que l'échec affligeant du Caïman ait permis au gouvernement Letta de s'auto-congratuler, trouvant ainsi une légitimité supplémentaire pour poursuivre la politique libérale intimée par le FMI et l'UE ? Faut-il aussi se réjouir que Berlusconi, une fois défait de son immunité parlementaire, puisse transformer sa peine de prison de 4 ans (déjà ramenée à un an par amnistie) en travaux d'intérêt général auprès d'associations de bienfaisance alors qu'il est coupable, entre autres, de fraude fiscale ? Faut-il enfin applaudir le fait qu'il ait fallu attendre l'énième drame de Lampedusa pour que la loi faisant de la clandestinité un délit soit éventuellement abolie ?

L'Italie a perdu son envie de badiner, l'Italie se meurt, comme ses 300 naufragés...

M&M's

1 - Surnom donné à Silvio Berlusconi suite au film // *Caimano* de Nanni Moretti, une mise en abîme sur ses démêlés avec la justice italienne.

2 - Movimento cinque stelle (M5S) créé par l'humoriste Beppe Grillo à partir de son blog en 2009, en opposition avec le gouvernement des larghe intese (coalition centre-gauche -PD- / centre-droit -PDL-). Grillo fonde son action sur le lien direct avec le peuple italien via les réseaux sociaux. Avec environ 23% des votes, les grillini ont obtenu 163 parlementaires aux dernières élections.



Qu'est-ce qu'un environnement favorable aux affaires ? (2)

Dans *Le PIAF* n° 61, nous avons montré comment une entreprise peut s'appuyer sur un accord de libre-échange pour contester une mesure de protection de l'environnement prise par un Etat. L'astuce, c'est le mécanisme de "protection des investissements", qui interdit à un Etat de prendre une décision portant atteinte aux profits escomptés par un investisseur. La série se poursuit avec l'entreprise pharmaceutique Eli Lilly, qui réclame au gouvernement canadien 500 millions de dollars américains suite à l'annulation de deux de ses brevets protégeant deux médicaments jugés sans intérêt.

La multinationale pharmaceutique états-unienne Eli Lilly souhaitait étendre au Canada deux de ses brevets sur des médicaments. La justice canadienne a annulé ces brevets, car dans un cas, le médicament ne réalisait pas les performances annoncées par la compagnie et ne présentait pas d'utilité dans le cadre d'un traitement long, dans l'autre cas, le médicament n'apportait rien de plus à ceux déjà sur le marché. Une décision bien contrariante pour Eli Lilly, qui espérait tirer 3 milliards de dollars de profit de ces médicaments.

Heureusement pour Eli Lilly, les accords de libre-échange sont taillés sur mesure pour les multinationales. En particulier, l'ALENA, l'Accord de libre-échange nord-américain, comporte un mécanisme de « protection des investissements », qui permet à un « investisseur » de contester toute décision d'un Etat ou d'une collectivité menaçant ses profits. Notons que cette clause existe dans l'accord Union Européenne – Etats Unis (PTCI) en gestation, ainsi que dans l'accord UE-Canada (AECG) quasi conclu. Eli Lilly attaque donc le Canada au nom de l'ALENA et lui réclame 500 millions de dollars.

Comme le souligne Larry Brown, secrétaire d'un des principaux syndicats canadiens, « les accords de commerce (...) ne portent pas réellement sur le commerce mais sur l'affaiblissement de notre capacité à gouverner nos propres pays. [Ce sont] des systèmes furtifs d'extension de ses droits et privilèges

des entreprises et de limitation des régulations publiques de la finance, de la sécurité alimentaire, de la santé, de l'énergie... ».

L'entreprise a fait appel, mais sa demande a été rejetée par la Cour suprême canadienne. Pour n'importe quel citoyen, la partie s'arrêterait là. Mais les firmes transnationales bénéficient d'une loi au-dessus des lois canadiennes, l'ALENA, et d'un tribunal au-dessus de la Cour suprême, composé de trois experts en droit des affaires, qui applique l'ALENA.

Cette suprématie du droit des « investisseurs » sur celui des gouvernements à protéger leurs citoyens, c'est que programment les futurs accords Europe-Canada et Europe-Etats Unis. Selon Frédéric Viale, d'AT-TAC, ce dernier renforce même le mécanisme de « protection des investissements » par « un mécanisme dit de "transparence" qui permettrait que les nouvelles réglementations souhaitées par un Etat (et qui pourraient par exemple être protectrices des populations), devraient passer par le filtre d'un comité de suivi de l'accord (en Français, on dirait une poignée de technocrates irresponsables) qui décideraient hors de tout contrôle de la compatibilité de cette nouvelle réglementation avec l'accord. » Ainsi, les multinationales n'auraient plus besoin de contester des jugements défavorables, puisque la loi-même serait conforme à leurs intérêts.

Folubert Sansonnet



Le plombier polonais est toujours dans les tuyaux

Vous vous souvenez de Bolkestein ? C'était en 2006, la Commission européenne voulait permettre aux plombiers polonais de travailler en France avec des contrats de travail polonais (et vice-versa, mais c'est moins intéressant pour les entreprises). Face à l'émoi suscité, notre bon président Chirac nous avait assuré que la directive Bolkestein appartenait désormais aux « *poubelles de l'Histoire* » (de même que son successeur a supprimé les paradis fiscaux). Mais voilà, l'esprit de Bolkestein plane sur toutes les directives européennes depuis 2006.

C'est de nouveau le cas avec la directive sur les marchés publics soumise au Parlement en septembre (voir article p. 9). Celle-ci stipule que « *si le droit national contient des dispositions [sur les droits des travailleurs étrangers détachés], le non-respect de ces obligations peut être considéré comme une faute grave de l'opérateur économique, pouvant entraîner son exclusion d'une procédure de passation de marché public.* » Bigre... les patrons-voyous en tremblent déjà.

Mais alors... pourquoi le Luxembourg a-t-il été condamné pour avoir obligé une entre-

prise à appliquer le droit du travail luxembourgeois à des travailleurs étrangers détachés ? Parce que la loi luxembourgeoise ne précise pas de manière explicite que le droit du travail s'applique de la même manière aux étrangers amenés à travailler au Luxembourg qu'aux travailleurs nationaux. Ainsi, avec cette nouvelle directive et cette jurisprudence, les entreprises candidates à un marché public pourront se contenter d'appliquer aux travailleurs détachés les droits minimaux prévus dans la directive de 1996 plutôt que le code du travail national. Ainsi, le plombier polonais chargé de refaire la tuyauterie du siège de la Commission européenne à Bruxelles n'aura pas droit aux mêmes avantages que les ouvriers belges avec lesquels il travaille. Mais il saura que la Commission se bat pour qu'on tienne compte de ses droits en tant que travailleur détaché !

Folubert Sansonnet

©opyleft

La diffusion de ce journal est régie par une licence Creative Commons.

Vous êtes libres de reproduire, distribuer et communiquer cette création dans les conditions suivantes :
Citer les auteurs # Ne pas utiliser à des fins commerciales # Utiliser cette même licence (chacune de ces conditions peut être levée avec notre autorisation).

<http://www.creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/>

Maquette réalisée sous logiciel libre Scribus

Dessins bidouillés sous logiciel libre Gimp
ISSN : 1957-0031

Association loi 1901 « Le Piaf »

3 rue d'Orchampt
75018 Paris - France
contact@le-piaf.org
www.le-piaf.org

Directeur de la publication

du numéro 67 : Gaël Mahé

Comité de rédaction : Alex D., Benj, Bo.F., Cathy Ré, Cecile V., Cluc, Gaël Mahé, JMJ, Katerina Bauhaus, Laurence, M. Solal, Magali, Oliver Carmine, Patrick, PB, Pierre Fouilhoux, Robert Moiseau.

La seconde mort de Mao

(suite de la page 2)

principes édictés dans le petit livre rouge. Ils peuvent y rencontrer des paysans heureux, plutôt aisés, et farouchement maoïstes. Ce que les « gauchistes » chinois ne réalisent pas nécessairement, c'est que ces paysans ne se sont pas enrichis grâce à la collectivisation des terres mais surtout par la vente des produits dérivés siglés Mao : affiches, drapeaux, médailles et, bien sûr, costumes à col Mao !

Alex

1 - En vieillissant, Mao avait développé des besoins sexuels franchement hors-normes.

2 - Ses décisions ont directement ou indirectement coûté la vie à plusieurs dizaines de millions de personnes.



Lobbyland

La Commission européenne fonde souvent sa politique sur une grande concertation avec la « société civile ». Suite à une demande de l'organisation Corporate Europe Observatory, qui surveille les pratiques de lobbying institutionnalisées, la Commission a publié la liste des « réunions avec les parties prenantes » sur les négociations de libre-échange Europe-États-unis. Sur les 130 réunions, au moins 119 se sont déroulées avec les grandes entreprises et leurs groupes de pression. C'est donc une catégorie très particulière de citoyens qui pèse sur la politique européenne, loin de l'intérêt général.



Plus d'info sur
corporateeurope.org/blog/european-commission-preparing-eu-us-trade-talks-119-meetings-industry-lobbyists

Folubert Sansonnet

La Confédération européenne des syndicats vote PS

Récemment, la secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats (CES¹), Bernadette Ségol, a été invitée à s'exprimer à l'université d'été du PS, à la Rochelle². Après avoir fustigé l'idéologie néo-libérale et appelé à une Europe sociale, elle conclut par un surprenant positionnement :

« Dans mois d'un an auront lieu des élections au Parlement Européen (...). Ces élections sont capitales et mobilisent la CES. Si nous voulons que puisse resurgir la capacité d'avoir une autre Europe, nous devons avoir un Parlement Européen qui puisse porter nos orientations (...). Pour arriver à cette autre Europe, le syndicat européen (sic) utilise et utilisera tous les moyens dont il dispose : les manifestations, le lobby, les campagnes, les réseaux sociaux, la négociation et aussi BIEN ENTENDU les alliances, la coopération, y compris avec les partis politiques qui partagent nos objectifs. Ce n'est pas un hasard si je suis à la Rochelle, aujourd'hui, à l'université d'été du PS. Notre indépendance vis à vis des partis ne nous

empêche pas de chercher des alliés là où ils se trouvent et je suis sûre que vous en faite partie ».

Ce discours rompt avec le principe d'indépendance du syndicalisme vis-à-vis des partis politiques. Il arrive aux syndicats d'exprimer implicitement des préférences ou d'appeler clairement à battre des candidats sérieusement dangereux pour les travailleurs (Le Pen en 2002, Sarkozy en 2012...), mais pas de tendre la main ainsi à un parti. Une stratégie d'autant plus surprenante que le parti en question est un des artisans de cette Europe néo-libérale que dénonce la CES !

Folubert Sansonnet

1 - La CES regroupe la plupart des syndicats européens et est l'interlocuteur unique des instances européenne dans ce domaine. Composée initialement de syndicats modérés (CFDT, CFTC), elle a pris un tournant un peu plus revendicatif dans les années 90 avec l'arrivée de la CGT et des Commissions ouvrières espagnoles.

2 - Voir la vidéo sur www.dailymotion.com/video/x13kbov_pleniere-europe-bernadette-segol_news



Allo maman, bobo(s) ...

Bobo, contraction de bourgeois-bohème, est passée dans le langage courant. Mais d'où vient cette expression, que signifie-t-elle vraiment, et qui l'instrumentalise ?

On l'entend à tout bout de champ, au coin de la rue comme dans les discours des hommes politiques. Or c'est une ineptie sociologique, puisque elle ne décrit pas une catégorie de personnes définie par des critères concrets et objectifs, et un non-sens lexical. C'est plus précisément un oxymore, qui allie deux mots antithétiques englobant tout ce que le bon peuple déteste : le « bourgeois » et le « bohémien ». Cela permet à chacun de se façonner son image du bobo en fonction de ses propres préoccupations en respectant une donnée fondamentale : le bobo a de l'argent mais vote à gauche. Ce qui est en soi déjà suspect.

C'est un journaliste américain très conservateur, David Brooks¹, qui, à la fin des années 90, a inventé le mot pour désigner ces nouveaux riches des années 80 (les « yuppies² »), qui préféreraient s'installer dans les centres-villes plutôt que dans des banlieues résidentielles, réputées pourtant plus chics et plus agréables. Il ne faisait là que récupérer de manière orientée et stigmatisante, un concept nettement plus sérieux : celui de gentrification³. La gentrification désigne un phénomène urbain de réappropriation des quartiers « populaires » situés au centre des grandes villes, par des gens aisés.

Mais revenons au choix des mots qui ont permis d'élaborer ce faux concept. A l'origine, les « bourgeois » sont les habitants des bourgs, terme qui désignait, au Moyen-âge, les villes par opposition aux villages. Ces bourgeois vivaient du commerce et de l'artisanat, et non de la terre comme presque tout le reste de la société d'alors. L'abolition des privilèges par les révolutionnaires français a fait disparaître une caste, les nobles, mais a permis à une classe, les bourgeois, de prendre le pouvoir. Marx en a donné une définition très objective : les bourgeois sont les possesseurs des moyens de production. La « bohème⁴ » désigne, elle, un mode de vie inspiré de celui des « Bohémiens ». Les Bohémiens, ce sont les Gitans, les Manouches, les Romanichels... stigmatisés

pour leur nomadisme (réel ou supposé) dans une Europe sédentaire, considérés aujourd'hui encore comme étrangers à cette Europe et dangereux pour l'ordre public.

On voit bien comment par le choix d'accoler ces mots, on a fabriqué un monstre, objet de tous les fantasmes. Les bobos seraient des individus riches, socialement dominants, mais dont le mode de vie s'apparenterait à celui des marginaux, et les rendrait susceptibles de subvertir l'ordre social. Ce n'est pas un hasard si le Front national a fait de la dénonciation des « bobos » un de ses axes de campagne lors des élections présidentielles de 2012⁵. Marine Le Pen n'a que ce mot à la bouche : selon elle, même Nathalie Kosciusko-Morizet en serait. C'est tout dire...

Taper sur les « bobos » détourne l'attention d'une classe sociale bien réelle, la bourgeoisie, la vraie, bien au-delà des 3000€ par mois définis comme seuil de la richesse par Hollande. Elle est conservatrice et même quand elle se dit "socialiste", elle est loin de la « bohème ». Alors cessons d'utiliser ce mot creux. Combattre la droite, c'est aussi la mettre en accusation dans son champ lexical. Appelons un chat un chat. Par exemple, Marine Le Pen est une fille à papa, et une grande bourgeoise populiste d'extrême droite.

Bo. F.

1 - « *Bobos in Paradise: The New Upper Class and How They Got There* », paru à la fin des années 90.

2 - acronyme de « Young Urban Professional »,

3 - du mot anglais gentry, « petite noblesse ». Ce néologisme a été employé pour la première fois par la sociologue Ruth Glass dans son ouvrage « London: aspects of change », étudiant le phénomène à Londres dans les années 1960.

4 - On connaît la chanson : celle d'Aznavor. Elle fait passer une signification géographique (la Bohème, en Europe centrale) et socio/historique, celle du bohémien, comme carte postale de l'errance et de la musique comme mode de vie.

5- Pour mémoire, cette citation de Marine Le Pen : « *les bobos venus après le brunch au spectacle de la Concorde, avant de filer en Velib' à Vincennes voir si François a une cravate plus cool que Nicolas. À moins que la séance de yoga ne les oblige à renoncer à ces festivités.* »



Vers la privatisation de la Sécu ?

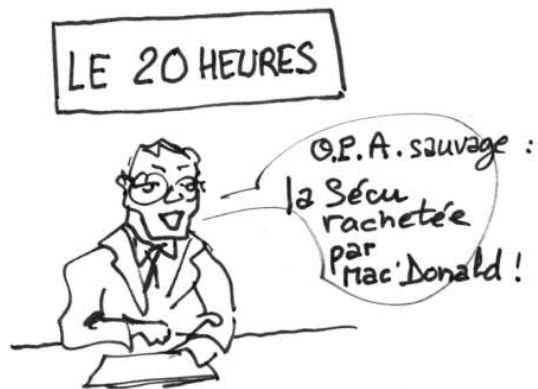
Le Parlement européen s'apprête à voter une directive sur les marchés publics : il s'agit de définir des règles de saine concurrence entre les entreprises fournissant des biens ou des services à l'Etat ou aux collectivités. Etrangement, parmi les services concernés figure... la sécurité sociale ! Notre Sécu pourrait-elle donc être remplacée par des prestataires privés ?

Le projet de directive précise bien que les Etats « *restent libres de fournir ces services à caractère social eux-mêmes* », mais la Sécu n'est justement pas un organisme étatique, puisqu'elle est co-gérée par les syndicats et le patronat. La directive offre alors deux possibilités.

La première est de passer un marché public en assurant « *le respect total des principes de transparence et d'égalité de traitement des opérateurs économiques* ». Ainsi, pour pouvoir continuer à gérer notre retraite et notre assurance maladie, la Sécu devrait répondre à un appel d'offres où elle serait en concurrence avec des assureurs privés. Sachant que le budget de la Sécu dépasse celui de l'Etat, ce pourrait être le plus grand transfert de richesse de caisses publiques vers les financiers privés.

La seconde possibilité est d'octroyer « *des licences ou autorisations à tous les opérateurs économiques remplissant les conditions prédéfinies (...), sans fixation de limites ou de quotas, à condition qu'un tel système garantisse une publicité suffisante et se conforme aux principes de transparence et de non-discrimination.* » En clair, on serait libre de choisir sa sécurité sociale, privée ou publique, comme on

choisit son opérateur de téléphonie mobile. Rappelons que la Sécurité sociale ne peut fonctionner selon ses principes fondateurs de solidarité (chacun paye selon ses moyens et reçoit selon ses besoins) que parce qu'elle est universelle et obligatoire. Dans un système concurrentiel, chaque opérateur privé sélectionnerait les clients les plus intéressants, tandis que la Sécu publique, privée de cotisations, n'offrirait



plus qu'un service au rabais aux classes populaires.

Lors de l'Alter-Sommet européen de juin à Athènes, des centaines d'organisations ont dénoncé ce coup programmé sur la sécurité sociale. Une pétition est lancée¹, pour demander l'abandon de cette directive et la garantie d'une protection sociale qui soit un droit universel, non soumis aux logiques marchandes.

Folubert Sansonnet

¹ - secure.avaaz.org/fr/petition/NON_a_la_mise_concurrence_des_Services_dInterets_Economiques_Generaux_Europeens_2/?tkjjbb



Un revenu garanti pour tous

Assurer à chacun, sans conditions, de la naissance à la mort, une somme mensuelle suffisante pour vivre. Cette utopie permettrait d'inventer une autre vie et d'autres rapports sociaux. Cela peut sembler hors de propos en cette période où l'on nous parle de « crise ». Pourtant ce serait justement un moyen de prendre à contre-pied notre économie moribonde.

On travaille, et, grâce à cela, on perçoit de l'argent. Cette logique est tellement ancrée dans nos esprits qu'on imagine difficilement d'autres modèles de société. Avoir des revenus indépendamment de notre travail apparaît même comme une aberration. Et pourtant c'est déjà une réalité : bourses étudiantes, congés parentaux, pensions de retraite, allocations familiales, indemnités de chômage, régime des intermittents du spectacle, minima sociaux. Toutes ces prestations découplent revenu et travail. En Allemagne, le revenu de la population ne provient directement du travail qu'à hauteur de 41%¹. En France, en 2005, il dépendait à 30% de la redistribution par les allocations diverses. Ces prestations sociales sont bien insuffisantes pour ceux qui en bénéficient mais cela montre qu'un revenu hors travail existe déjà.

L'idée d'un revenu garanti pour tous est portée par des politiciens d'horizons opposés. Même des libéraux ou des démocrates chrétiens, comme Christine Boutin, proposent un tel revenu, plus proche cependant de la « charité



pour tous » avec un montant trop faible pour que l'on puisse se passer d'emploi. Un vrai revenu garanti consisterait à verser à chacun une somme mensuelle suffisante pour lui permettre de vivre. Ce serait une somme mensuelle, donnée à chaque individu, de la naissance à la mort (les mineurs touchant un montant plus faible que les adultes), sans aucune condition ni contrepartie. Et elle serait cumulable avec les revenus d'un travail².

Mais est-ce réalisable ? En répartissant les richesses produites sur le sol français – calculées par exemple via le produit intérieur brut (PIB) – de la façon la plus égalitaire possible, chaque individu pourrait toucher 1 276 €, adultes et enfants compris. Plus raisonnablement, il semble tout à fait possible de donner à chacun une somme égale, voire supérieure, au seuil de pauvreté, qui est en France de 960 € par adulte. Les modalités de mise en œuvre d'une telle répartition sont par contre difficiles. Un moyen serait d'augmenter de 30 à 50% le taux moyen de l'impôt sur le revenu. Cette hausse pourrait être étendue à l'ensemble des revenus (emploi, capital, patri-

Les effets du revenu minimum en Inde

A partir de 2011, dans l'Etat indien du Madhya Pradesh, un syndicat de femmes a mis en œuvre en 2011 un revenu garanti sans condition ouvert à tous pendant 18 mois. L'origine de ce projet provenait d'une constatation bien triste : seules 27 % des dépenses sociales de l'Etat parviennent aux personnes à bas revenus. Les adultes se sont vu attribuer chaque mois, en plus de leurs aides sociales, 200 roupies (2,70€) et 100 roupies ont été distribués aux mères pour chacun de leur enfant. Les effets positifs sont déjà visibles : le temps de présence des enfants à l'école a triplé, cela a favorisé les initiatives individuelles ou collectives/Par exemple, des villages ont regroupé leurs aides pour acheter collectivement du matériel agricole. Et surtout, ces sommes leur ont permis de mieux vivre.



Retraites : travailler plus pour... travailler plus (suite de la Une)

respondants ? Selon le COR, ces besoins s'élevaient à 20 milliards d'euros d'ici 2020. Insupportable ? Ce montant est à comparer à la diminution, depuis trois décennies, de la part du PIB revenant aux salaires, au profit de l'augmentation des dividendes. Au moins 5 points de PIB se sont déplacés des salariés vers les actionnaires, soit un manque à gagner pour les salariés de l'ordre de 100 milliards d'euros par an, ce qui représente cinq fois le déficit de financement des retraites attendu en 2020. Le cœur du problème, celui que tous les libéraux et « socio-démocrates » refusent de discuter, est donc bien là : dans la question de la répartition des richesses produites, entre capital et travail. Une fois le débat posé en ces termes, l'allongement de la durée de cotisation n'est alors plus une fatalité. D'autres solutions permettraient d'assurer le financement des retraites :

Une augmentation modérée des cotisations patronales (de l'ordre de 2 % de la masse salariale en 7 ans) suffirait à éviter le déficit

prévu par le COR. Un résultat similaire peut être obtenu par l'augmentation des salaires (de l'ordre de 8 % en 7 ans), en rognant évidemment sur les dividendes. La baisse du chômage : 1,5 millions d'emplois supplémentaires, c'est 15 milliards de cotisations supplémentaires pour les retraites. Enfin, il est intéressant de mettre ces 20 milliards en relation avec d'autres coûts : la fraude fiscale coûte chaque année entre 28 et 40 milliards d'euros au budget de l'Etat².

Bref, des solutions existent, sans que l'on soit contraint de travailler encore dans son cercueil, ni de miser sur les épisodes caniculaires qui vont se multiplier sous l'effet du réchauffement climatique.

Magali

1 - Le 11ème rapport du Conseil d'Orientation des Retraites a été publié en décembre 2012 : <http://www.cor-retraites.fr/article386.html>

2 - Selon les estimations réalisées en 2011 par le Conseil des prélèvements obligatoires, organisme rattaché à la Cour des Comptes.

Un revenu garanti pour tous (suite de la page 10)

moine, successions) et être très progressif. De plus, il n'y aurait plus de chômage ni d'objectif de plein emploi. Ainsi, les sommes versées par l'Etat aux entreprises « pour l'emploi³ », ainsi que les cotisations chômage des entreprises, pourraient être ré-affectées au financement de ce nouveau système.

Sur le plan « philosophique », il faudrait admettre que l'on puisse subsister sans exercer une activité rémunérée. Ainsi, chacun pourrait choisir ce qu'il souhaite faire de sa vie : soit continuer à travailler, soit conserver la jouissance de son temps en se contentant d'un niveau de consommation modeste, soit alterner. Ceux qui choisiraient de vivre du revenu garanti pourraient se consacrer pleinement à des tâches qui les passionnent et/ou qui leur semblent socialement utiles, seuls ou à plusieurs⁴. Cette perspective ouvrirait largement les possibilités d'entreprendre des idées nouvelles : on créerait des entreprises pour le

bien commun et non pour gagner de l'argent ! Laisser le choix aux individus, cela suppose que la société se fasse confiance.

G.K.W. VanDenParaboum

Pour en savoir davantage

Dossier du Monde Diplomatique de mai 2013

1 - Voir le film *Le Revenu de base* (2008) de Daniel Häni et Enno Schmidt.

2 - Il faudrait également conserver les aides sociales pour les personnes en difficulté (handicap,...).

3 - Rappelons que les politiques d'exonération ou de réduction des cotisations sociales menées à cet effet sont passées de 1,9 milliard d'euros en 1992 à 30,7 milliards en 2008

4 - D'ailleurs aujourd'hui, ce ne sont pas ceux qui sont le plus utiles à la société (balayeurs, enseignants, ouvriers, agriculteurs,...) qui gagnent le plus, mais les plus parasites (publicitaires, traders,...).



[Agenda]

L'accord de libre échange entre l'Union européenne et les USA une menace pour la démocratie et pour les peuples ?

Rencontre débat organisé par Attac avec Susan George, Présidente d'Honneur d'Attac France, et écrivaine. Mercredi 16 octobre, à 20h, au FIAP-Jean Monnet, 30 rue Cabanis, Paris www.france.attac.org

La finance va nous saigner. Saignons la finance !

Rencontre avec F Morin et F Ruffin
Mercredi 16 octobre ; à 19h, Bar-restaurant « Le lieu dit » 6 rue Sorbier, Paris www.fakirpresse.info

Les 10 ans de Stopub !

Auberge espagnole, table ronde et concerts
jeudi 17 octobre à 19h, Le B.L.O.C., 58-62 rue de Mouzaïa, Paris

Projections et débat avec les Eco Coopérateurs et le Cedidelp

Du 16 au 30 octobre, Salle Jean Dame, Centre sportif Jean Dame 17-25 rue Léopold Bellan Paris
www.les-eco-cooperateurs.fr

Sur le journalisme d'investigation

Jeudi d'Acrimed, avec Fabrice Arfi (Mediapart) et Henri Maler (Acrimed)
jeudi 14 novembre à 19h, Bourse du Travail de Paris ; 3 rue du château d'eau, Paris
www.acrimed.org

Attac fête ses 15 ans !

Avec la participation de Christophe Alévêque, Fantazio, HK & les Déserteurs, Emel Mathlouthi le vendredi 15 novembre, au Cabaret sauvage, Parc de la Villette, Paris
www.france.attac.org

11ème Festival de cinéma Images mouvementées d'Attac Paris-Nord-Ouest

Ô pouvoir, ô (dés)espoir : le thème de cette année est le pouvoir dans toutes ses formes.
Du Mercredi 20 Novembre au Lundi 25 Novembre 2013, Cinema La clef, 21 Rue de la Clef, Paris
local.attac.org/images-mouvementees

demosphere.eu
letohubohu.free.fr
rezo.net/agenda

[Bulletin d'Abonnement]

Le Piaf est un journal participatif à contenu gratuit, sous format électronique et surtout papier pour que le plus grand nombre de personnes puissent y avoir accès, pour le lire et le partager.



Vous pouvez l'imprimer à partir du site www.le-piaf.org

Si vous souhaitez devenir diffuseur du Piaf, nous vous proposons aussi de vous en envoyer un grand nombre à prix coûtant.

Nous cherchons aussi des lieux de dépôt pour indiquer à nos lecteurs où trouver des Piaf.



Les chèques sont à adresser à l'ordre de:
Le Piaf
Le Piaf - 3 rue d'Orchamp
75018 Paris - France

JE SOUHAITE :

1 ABONNEMENT ANNUEL INDIVIDUEL = 12 €

RECEVOIR PLUSIEURS EXEMPLAIRES D'1 NUMÉRO

30 EX = 4,60 € 100 EX = 9 €

PROPOSER UN LIEU DE DÉPÔT

ADHÉRER À L'ASSOCIATION LE PIAF = 15 € (OU + SI AFFINITÉS)

FAIRE UN DON

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

EMAIL